

AFFAIRE N° 2

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DES CANTINES SCOLAIRES
EXERCICE 1984

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire pour l'année 1984.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'élève en recettes et en dépenses à 921 849,64

R E C E T T E S

Reversements C.E.S. Montagne - F.P.P. et divers	43 621,12
Subvention Communale	200 000,00
Participation du FASSO (Personnel)	- 415 035,43
Participation du FASSO (fonctionnement)	- 909 016,84
Recettes exceptionnelles (Trois Bassins - Garderies)	48 421,82
Résultat ordinaire reporté	2 053 858,97

TOTAL 1 021 849,64

Les Prévisions de DEPENSES sont :

- Alimentation	821 193,04
- Produits d'entretien	10 857,00
- Fournitures diverses	90,00
- Réparation, entretien	309,60
- Petit matériel	160 000,00
- Insertions, fourniture de carnets de bons	12 000,00
- Charges exceptionnelles	17 400,00

TOTAL 1 021 849,64

SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'élève en recettes et en dépenses à 304 690,50

R E C E T T E S

Subvention FASSO pour équipement des Cantines	219 432,96
Excédent reporté	85 257,54

304 690,50

D E P E N S E S

Crédit reporté	85 257,54
Acquisition de matériel de cantines	219 432,96

304 690,50

Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix.

.../...

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Articles	DEPENSES	Pour mémoire budget primitif	Rappel restes à mandater	Propositions
601	Alimentation	15 550 000,00	1 337 813,69	821 193,04
602	Habillage	50 000,00		
604	Combustibles	480 000,00		
605	Produits d'entretien	250 000,00	10 857,00	10 857,00
609	Fournitures diverses	50 000,00	90,00	90,00
611	Rémunération du personnel temporaire (Cantinières)	11 795 000,00		
615	Rémunérations diverses (Surveillantes)	4 350 000,00		
618	Charges Sociales	6 100 000,00		
618-9	Cotisations au C.F.P.C.	180 000,00	128 000,00	
657	Subvention au C.A.S.P.C.	170 000,00		
631	Réparation, entretien	80 000,00	309,60	309,60
633	Petit matériel	120 000,00	609,75	160 000,00
662	Insertions, fourniture de carnets de bons	95 000,00	1 180,80	12 000,00
828	Titres admis en non valeur et annulés	150 000,00		
874	Charges exceptionnelles	12 000,00	2 430,00	17 400,00
	TOTAL	39 432 000,00	1 481 290,84	1 021 849,64
Articles	RECETTES	Pour mémoire budget primitif	Restes à recouvrer	Propositions
700	Vente de produits (eaux grasses)	58 000,00		
704	Portions payantes	1 500 000,00		
704 BIS	Reversements C.E.S. Montagne-F.P.P. et divers	455 000,00	43 621,12	43 621,12
7360	Subvention Communale	15 500 000,00		200 000,00
7371	Participation du F.A.S.S.O. (Personnel)	6 358 000,00		415 035,43
7372	Participation du F.A.S.S.O. (Fonctionnement)	15 261 000,00		909 016,84
799	Recettes exceptionnelles (Trois Bassins - Garderies)	300 000,00	48 421,82	48 421,82
820	Résultat ordinaire reporté			2 053 858,97
	TOTAL	39 432 000,00	92 042,94	1 021 849,64

SECTION D'INVESTISSEMENT

Articles	D E P E N S E S	Crédit reporté	Propositions nouvelles	T O T A L
214	Acquisition de matériel de cantines	85 257,54	219 432,96	304 690,50
	T O T A L	85 257,54	219 432,96	304 690,50
	R E C E T T E S	Crédit reporté	Propositions nouvelles	T O T A L
060	Excédent reporté	85 257,54		
10593	Subvention FASSO pour équipement des Cantines		219 432,96	
	T O T A L	85 257,54	219 432,96	304 690,50

.../...

M. MARCEL HOARAU DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

- Commission des Affaires Générales : Avis favorable.

- Commission des Finances : Un résultat net du Compte Administratif 1983 de 572 568,13 F, une subvention communale supplémentaire de 200 000 F et une gestion rigoureuse des Cantines Scolaires devraient permettre d'éponger le manque à gagner de 1 324 052,27 F du F.A.S.O..

LE MAIRE : Concernant cette dernière phrase, il est à noter que le F.A.S.O. est donné en fonction d'un taux par élève mangeant à la cantine scolaire. Il se trouve que le nombre de ces élèves a quelque peu diminué. Nous en sommes actuellement à 19 048 au lieu des 21 000 environ qu'il y avait auparavant. La somme se trouve donc diminuée. Mais, la conséquence grave, c'est que les frais restent les mêmes que ce soit pour 19 000 ou pour 21 000 élèves. Ainsi, on ne réduit pas l'effectif en place (la réduction du nombre des élèves mangeant à la cantine scolaire se faisant de manière ponctuelle et non pas, globalement, au niveau d'une seule école). Il y aura toujours le même nombre de cantinières, d'aides-cantinières... Et donc, les frais restent les mêmes. La nourriture, quantitativement, est sensiblement la même. Par contre, le F.A.S.O. diminue de 1 324 052,27 F. Dans le cas contraire, il n'y aurait pas eu besoin d'un supplément de financement.

Je mets aux voix. Le Budget Supplémentaire des Cantines Scolaires est adopté à l'UNANIMITE.

J'adresse, à cette occasion, mes félicitations au Service des Cantines dirigé par Madame DELCOURT, sous le contrôle de notre collègue Madame FONTAINE.

Applaudissements.

---o-o-oOo-o-o---

Reçu à la Préfecture
le 16/10/1984